

que les membres de cette Commission doivent rendre des décisions en se plaçant non seulement sur le terrain pratique des chemins de fer, mais aussi sur celui de la loi, ils doivent parfois traiter la loi avec quelque sans-gêne. Il en est de même de tous les organismes de ce genre. La raison en est que, de temps à autre, se produisent des circonstances auxquelles aucune loi existante ne peut s'appliquer. Je n'hésite pas à affirmer que feu le juge Mabee n'a jamais eu de supérieur comme président de la Commission des chemins de fer. Dans ses voyages à travers le pays, quand il se trouvait en face de circonstances auxquelles ne s'appliquait pas la loi des chemins de fer, il rendait des décisions qui lui paraissaient d'ordre pratique. Quatre-vingt-dix-neuf de ces décisions étaient maintenues en appel et, bien souvent, il fallait modifier la loi pour la rendre conforme à ses jugements. De même, me semble-t-il, parmi tous les problèmes de détail qu'aura à étudier la Commission du tarif, il s'en trouvera parfois auxquels la loi des douanes ne permettra pas d'apporter une solution.

Je favorise l'existence d'une Commission du tarif. J'ai déjà déplu à mes amis, en cette Chambre, en me prononçant pour la création d'une telle Commission. Mais j'avais acquis une expérience, dont ni le Parlement, ni le Gouvernement n'avait eu connaissance, qui me persuadait qu'un tel organisme soulagerait le Parlement et le Gouvernement de beaucoup de besogne. Parfois, parce que certains changements ne s'effectueraient pas, on dira, comme de mon temps, que la Commission du tarif ne fait rien. Mais ce n'est pas ce qui doit guider dans l'appréciation du travail de cette Commission. Elle rend de grands services par l'examen approfondi des faits, et les données qu'elle recueille indiquent souvent aux ministres qu'il ne faut pas se rendre à certaines demandes.

Un mot encore. Le président de la Commission du tarif est un homme habile, fort réputé dans sa profession. J'espère, toutefois, que, tant que nous continuerons à abaisser les autres traitements, on ne nous demandera plus de relever celui de ce personnage.

Le très honorable M. MEIGHEN: Quant aux critiques relatives aux deux autres membres de la Commission, dois-je dire, je ne connais que l'un d'eux. J'ai une haute opinion de son bon sens, de sa faculté de travail et de sa grande loyauté. Je crois qu'il sera un fonctionnaire très compétent. De l'autre, je puis dire seulement qu'on nous l'avait fortement

Le très hon. M. GRAHAM.

recommandé. Je ne crois dévoiler aucun secret en affirmant que l'un des postes, mais non celui du président, avait été offert à un personnage occupant une position élevée et dont la nomination avait été faite par le cabinet dont mon très honorable collègue d'Eganville (le très honorable M. Graham) faisait partie. Bien que le traitement attaché à cette position fût inférieur à ce qu'aurait touché ce personnage, s'il avait accepté l'offre, les arguments les plus pressants n'ont pu le décider. Le Gouvernement ne s'est certes inspiré d'aucune considération de parti dans le choix des membres de la Commission du tarif.

(La motion est adoptée et le bill lu pour la deuxième fois.)

TROISIÈME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

Le très honorable M. GRAHAM: En tout cas, il s'agit en réalité d'un bill de crédits, de toutes façons.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la troisième fois, puis adopté.)

TRAVAUX DU SÉNAT

Sur motion d'ajournement:

Le très honorable M. MEIGHEN: En proposant d'ajourner à demain après-midi, je crois devoir rappeler à mes honorables collègues que nous devons recevoir encore certains projets de loi. Nous recevrons peut-être un message au sujet de nos amendements au bill du Code criminel. Le bill relatif à la marine marchande est encore devant le Chambre basse, qui l'examine maintenant. Et comme mes honorables collègues ne l'ignorent pas, l'autre Chambre étudie aussi une mesure fort sujette à discussion. Il est absolument impossible de dire quand le Parlement prorogera. Je crois nécessaire de dire que, contrairement à mes désirs, nous ne prorogerons pas aujourd'hui. Je n'ai aucune raison de penser que nous prorogerons même demain.

Le très honorable M. GRAHAM: Même notre groupe partagera l'avis du très honorable sénateur sur ce point.

Le Sénat s'ajourne à trois heures de l'après-midi, demain.